Restaurant interscolaire

Le Boupère

Vous allez inscrire votre ou vos enfant(s) au restaurant interscolaire du Boupère. En effectuant l'inscription, vous acceptez le fonctionnement et le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur a été élaboré dans le but d'offrir des conditions de service agréables et de permettre à votre ou vos enfant(s) de manger dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous rappelons que la restauration est un service proposé aux familles. Nous comptons sur votre aide, parents, en rappelant à vos enfants, les règles élémentaires qu'imposent la vie en collectivité.

22, rue de la marne - 85510 Le Boupère
cgrileboupere@orange.fr - 02 51 91 49 41

• Tarifs 2023/2024

L'année scolaire 2023/2024 compte 140 jours d'école.

4€70
Repas enfant régulier

Repas enfant régulier :
à partir de 3 repas à jours fixes par semaine

Vous recevrez au cours du mois de septembre 2023
votre facture annuelle avec échéancier.

Pour un enfant déjeunant 4 jours par semaine,
le montant annuelle de votre facture s'élèvera à 658€,
soit 65€80 prélevés par mois sur 10 mois.

4€99
Repas enfant occasionnel régulier

Repas enfant occasionnel régulier :
de 1 à 2 repas à jours fixes par semaine

Vous recevrez chaque fin de mois votre facture.

5€24
Repas enfant occasionnel non régulier

Repas enfant occasionnel non régulier :
jours des prises de repas aléatoires. Inscription 8 jours à l'avance.

Vous recevrez chaque fin de mois votre facture.

Modalités de paiement

Le règlement des repas s'effectue par prélèvement bancaire chaque 10 du mois, d'octobre 2023 à juillet 2024.

Le Fonctionnement

Absences

- **En cas d'absence de votre enfant, veuillez prévenir le restaurant interscolaire le plus rapidement possible et de préférence par mail : cgrileboupere@orange.fr.**
- Absence anticipée : **pensez à prévenir le restaurant interscolaire au moins 8 jours à l'avance**, le repas ne sera alors pas facturé.
- Sortie scolaire : les écoles nous informent directement, le repas n'est pas facturé.

Modalités de facturation en cas d'absence

- 1er jour d'absence : facturation du repas plein tarif = 4€70
- A partir du 2ème jour d'absence et ce jusqu'au 4ème jour d'absence consécutif : facturation du prix de l'assiette = 2€50
- A partir du 5ème jour d'absence consécutif : le repas n'est plus facturé

Pour les enfants qui déjeunent de manière régulière au restaurant interscolaire, la régularisation des repas se fait en fin d'année scolaire. En cas d'absence au cours de l'année, vous recevrez un avoir au mois de juillet 2024, il sera déduit du montant de votre dernier prélèvement (juillet 2024).

Allergies alimentaires - prise de médicaments

- Les menus pourront faire l'objet d'une adaptation en cas de restriction alimentaire, sous réserve de présentation d'un certificat médical du jour et de faisabilité. Aucun autre régime spécial, qui nécessiterait une préparation particulière du repas, n'est autorisé au sein du restaurant interscolaire.
- La prise de médicaments peut être autorisée lors des repas, sous réserve de présentation d'un certificat médical.
- La responsabilité du restaurant interscolaire ne saurait engagée en cas de problème lié à cette médicamentation.

Informations complémentaires

- **Tout changement en cours d'année scolaire de situation familiale, d'adresse, de téléphone devra être signalé par mail : cgrileboupere@orange.fr.**
- Pour les enfants de maternelle, veuillez fournir une serviette élastiquée, marquée au nom de l'enfant qu'il rapportera à la maison chaque vendredi.
- Il est INTERDIT d'emmener des objets personnels (jeux, parapluie, stick à lèvres...) au restaurant interscolaire. Nous déclinons notre responsabilité en cas de vol.
- Il est conseillé de marquer le nom de votre enfant sur les vêtements qu'il va retirer (veste, bonnet, gants...).

Menus

Les menus sont élaborés pour une période de 5 semaines par le chef du restaurant interscolaire qui respecte les réglementations GEMRCN et la loi EGALIM. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'arrivage des denrées. Vous les recevrez par mail. Ils sont également consultables sur le panneau d'affichage des écoles et sur le site : http:wwwleboupere.fr.

• Le règlement

Avant le repas

- Je me lave les mains et je ne joue pas avec l'eau.
- J'entre dans la salle en marchant et je m'installe calmement à la place qui m'a été attribuée.
- Je dépose mon vêtement au dossier de ma chaise.
- Pour les maternelles, je mets ma serviette élastiquée marquée à mon nom autour de mon cou.

Pendant le repas

- Je me tiens correctement à table.
- Je discute calmement, sans crier, uniquement avec mes voisins de table, je parlerai avec mes autres copains à la récréation ; j'évite ainsi les bruits fatiguants pour tout le monde.
- Je suis poli. Je sais dire "s'il te plaît" et "merci".
- Je reste assis et je demande en levant le bras, si j'ai besoin de quelque chose.
- Je mange proprement, je ne joue pas avec la nourriture, je ne gaspille pas et je goûte à tout en très petite quantité.

A la fin du repas

- Je mets mon verre et mes couverts au milieu de la table.
- J'attends l'autorisation du personnel pour me mettre en rang par deux calmement, sans se bousculer et sans doubler.

En permanence

- Je respecte le personnel et mes camarades.
- Je me comporte avec les autres comme je souhaite qu'on le fasse avec moi.
- J'accepte et je respecte les différences ; j'évite les moqueries, les insultes et les bagarres.

Engagement

- Si je ne respecte pas les consignes, chaque remontrance sera égale à une croix et mes parents en seront informés.
- A compter de 5 croix, je serai convoqué avec mes parents.
- Si le rendez-vous avec mes parents n'apporte pas de modifications de mon comportement, je serai exclu(e) temporairement de la cantine.